

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 927

10 avril 2012

SOMMAIRE

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger	44494	GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg)	
AB Luxembourg Holdings S.à r.l.	44495	S.à r.l.	44471
ACCOFIN, Société Fiduciaire	44496	Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg	
Adam Rishon S.A.	44492	S.A.	44463
Alleluia Private S.A. SPF	44468	Indican Holding S.A.	44495
Alpha Private Equity Fund 6 Management		International Spare Trade S.à r.l.	44496
Company	44462	Jaipour S.à r.l.	44474
Aluber S.A.	44485	Jaipour S.à r.l.	44468
Anya-2 S.à r.l.	44495	Karbone Holding S.C.A.	44469
Appollo Private S.A. SPF	44494	LLtd 1 S.à r.l.	44469
A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	44461	LSF5 Buffalo Investments S.à r.l.	44474
Avis Budget International Financing S.à r.l.		LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	
.....	44494	44470
Baffin (Luxembourg) S.à r.l.	44477	MDC Holdco S.à r.l.	44478
Basket Fonds (LUX)	44462	Ohio S.à r.l.	44493
Binoculus S.A., SPF	44493	OLB Invest Co. S.à r.l.	44477
Caesar Luxco S.à r.l.	44485	Runway Lux Finance S.A.	44450
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l. ..	44466	SCP Invest Co. S.à r.l.	44484
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.		Signet Luxembourg Finance S.à r.l.	44476
.....	44467	Silver Sea Holdings S.A.	44478
Celgene Luxembourg	44495	Silverstone Invest	44475
Convictio Fund	44469	Smyrna Investor S.à r.l.	44478
D&K Immobilien S.A.	44476	Spire Payments Holdings S.à r.l.	44470
EIRSP Investments S.à r.l.	44468	stesca S.à r.l.	44461
Ermès Immobilier	44462	The Clover	44492
ESD Financière Luxembourgeoise S.A. ..	44496	U.T.P. International Trading S.A.	44496
Face'Baar S.à r.l.	44484	VO Consulting Lux S.A.	44492
Fininsur Courtage et Conseil S.A.	44467	Wagner Facility Management SA	44463
Fourpoints Invest S.A.	44468	Zadig Gestion (Luxembourg) S.A.	44484

Runway Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.179.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama-City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of Runway Lux Finance S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama-City, République du Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Runway Lux Finance S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de

la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseur d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa 23 (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2012. Relation GRE/2012/429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012028272/648.

(120036387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63834 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027360/10.

(120036183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

stesca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012027358/14.

(120036323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.408.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 6 février 2012 sous la référence L120021548

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012027365/12.

(120036081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Basket Fonds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.804.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012027401/10.

(120036167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Ermès Immobilier, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg E 4.708.

STATUTS

Extrait

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL:

Ermès Immobilier
Société civile immobilière
29, rue Robert Krieps
L-4702 Pétange

DUREE:

La société est constituée pour une durée indéterminée.

OBJET:

La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

CAPITAL:

Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000,- €), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

1. – Madame Danielle OLB, épouse STEINBACH, demeurant à F-57120 Rombas, 4, rue de la Forêt, née à Metz (France), le 9 octobre 1963 Cinquante parts sociales	50
2. – Monsieur Dominik GRZYL, demeurant à F-54800 Bruville, 13 Bis Urcourt, né à Moyeuvre-Grande (France), le 10 octobre 1977, Cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts ont été entièrement libérées.

GERANTS:

Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Danielle OLB, épouse STEINBACH, préqualifiée, et
- Monsieur Dominik GRZYL, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe des gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Pétange, le 2 mars 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME
Danielle OLB / Dominik GRZYL
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2012028042/44.

(120036410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.148.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2012029260/13.

(120038649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

WFM SA, Wagner Facility Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 167.176.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme PARWA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.407,

représentée par Monsieur Tom Wagner, salarié, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 15 février 2012,

dont une copie, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WAGNER FACILITY MANAGEMENT SA» (en abrégé "WFM SA") (ci-après «la Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toute activité de Facility Management, la prestation, la fourniture et la coordination de services et travaux en relation avec la réalisation et la maintenance de la fonctionnalités des d'immeubles, de leurs équipements, ainsi que de leurs infrastructures.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.000 € (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de des personnes désignées à cet effet, dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. Si l'intérêt de la société l'exige, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire ou réviseur. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à onze (11) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

La société comparante a souscrit la totalité des mille (1.000) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur João Pedro Andrade Ferreira Oliveira, gradué en informatique, né à Ettelbruck, le 4 novembre 1977, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;
- b) Monsieur Tom Wagner, salarié, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1980, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;
- c) Monsieur Romain Hartmann, directeur technique, né à Luxembourg, le 20 octobre 1970, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire la société G.T. Experts Comptables S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 121.917.

3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Tom WAGNER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} mars 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012028456/170.

(120036464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.710.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.732.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012027444/11.

(120036067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Fininsur Courtage et Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.203.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal SPAENJAERS, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1954 à Anvers, demeurant à Hagedoornlaan 16, B-2610 Anvers, Belgique (le "Mandant").

Le Mandant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. FININSUR COURTAGES ET CONSEIL SA (la "Société"), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 90203 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2572 du 20 janvier 2003;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action, chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que les dettes de la Société ont été réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes sinon même inconnues de la Société après sa dissolution;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

VI. Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SPAENJAERS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56041. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012028066/43.

(120036845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012027445/11.

(120036079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.145.560,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012027508/11.

(120036017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012027547/14.

(120036082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Alleluia Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.059.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029601/18.

(120038357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Jaipour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, rue Brillwee.

R.C.S. Luxembourg B 107.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012027605/14.

(120036280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Karbone Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012027608/11.

(120035979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Convictio Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.456.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 9 février 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, du mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Rudy PAULET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur;

* Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur.

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Didier BENSADOUN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029780/29.

(120039318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

LLtd 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012027642/14.

(120036216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.145.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027647/10.

(120036277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Spire Payments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 166.554.

Cession de parts

Avec effet au 27 janvier 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

1. KA Payments Holdings, LLC, détenant 15.000.000 de parts sociales ordinaires de classe B dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à Monsieur Mohammad Kazem AMINAE CHATROODI.

Monsieur Mohammad Kazem AMINAE CHATROODI a cédé la totalité de ses parts à:

SaNiGol S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166537, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. KA Payments Holdings, LLC, détenant 30.000.000 de parts sociales ordinaires de classe C dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Pacific Funds S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166559, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, les associés et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

Spire Payments Holdings S.à r.l.	625.000 Parts Sociales A1
	625.000 Parts Sociales A2
	625.000 Parts Sociales A3
	625.000 Parts Sociales A4
	625.000 Parts Sociales A5
	625.000 Parts Sociales A6
	625.000 Parts Sociales A7
	625.000 Parts Sociales A8
SaNiGol S.à r.l.	15.000.000 Parts Sociales Ordinaires B
Pacific Funds S.à r.l.	30.000.000 Parts Sociales Ordinaires C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012030045/35.

(120038759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.083.396.400,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.810.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on fifth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149810 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 25 November 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-22 of 5 January 2010 and most recently amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on this deed, not yet published in the Mémorial C.

The sole shareholder of the Company, GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, Route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73232 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Afonso, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 5 August 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 90,833,964 (ninety million eight hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-four) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at GBP 9,083,396,400 (nine billion eighty-three million three hundred ninety-six thousand four hundred Great British Pounds) divided into 90,833,964 (ninety million eight hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-four) shares without nominal value and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company ("Balance Sheet"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Denis Dubru, Mr. Reinhold Mesch, Mr Paul Blackburn and Mr. Georges Dassonville for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

– The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

– The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

– The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 53, route d'Arlon, L8211, Mamer, Grand Duchy of Luxembourg

The share register of the Company has been cancelled.

– The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm Noble & Scheidecker with professional address at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Francis Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinquième jour d'août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149810 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger le 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-22 du 5 janvier 2010 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du notaire instrumentant, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

L'associé unique de la Société, GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, Route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73232 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2011.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 90.833.964 (quatre vingt dix millions huit cent trente trois mille neuf cent soixante-quatre) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

4. Renonciation au droit de convocation;
5. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société est fixé à 9.083.396.400 GBP (neuf milliards quatre vingt trois millions trois cent quatre vingt seize mille quatre cent livres sterling) divisé en 90.833.964 (quatre vingt dix millions huit cent trente trois mille neuf cent soixante-quatre) parts sociales sans valeur nominale et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

- L'Associé Unique, (i) approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société ("Bilan"), (ii) donne quitus aux gérants de la Société, soit M. Denis Dubru, M. Reinhold Mesch, M Paul Blackburn et M. Georges Dassonville pour l'exécution de leur mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à la tenue du présent acte et (iii) déclare la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en œuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité,

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession. et,

(iii) que les formalités requises pour mettre en œuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique.

(iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir, de la Société dissoute;

(v) L'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont dans les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, ayant été donné tous pouvoirs à cette fin.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché du Luxembourg

Le registre des titres de la Société a été annulé.

- L'Associé Unique de la Société décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocat Noble & Scheidecker avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et à tout employé de l'étude de Maître Francis Kessler, avec plein pouvoir de sous délégation, au fin de:

(i) procéder à des dépôts et des publications tels que requis par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) faire et signer tout document ou convocation en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette à la date indiquée en tête de cet acte.

Lecture ayant été faite à la personne présente, elle a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte. (signé) Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012027554/176.

(120036274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.059.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027649/10.

(120036189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Jaipour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, rue Brillwee.

R.C.S. Luxembourg B 107.625.

L'an deux mille douze, le neuf février.

Pardevant, Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de JAIPOUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.625 (la «Société»), et constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 908 du 16 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Maître Carlo WERSANDT, préqualifié, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2268 du 19 novembre 2009.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Monsieur Ram MISHRA, (l'«Associé») né à Jaipour (Inde), le 21 février 1972, demeurant au 1, Brillwee, L-8274 Kehlen,

ici représenté par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

I.- Qu'il résulte que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour.

II.- Que l'Associé renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; il reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 1, Brillwee, L-8274 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter le transfert du siège social de la Société; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société au 1, Brillwee, L-8274 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027604/60.

(120036232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Silverstone Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 127.534.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Yann BIALGUE, avec adresse au 13, avenue Charles de Gaulle, F-92100 Boulogne-Billancourt, ici représentée par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 19 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme «SILVERSTONE INVEST», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg B-127534, a été constituée en date du 3 mai 2007 par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1380 du 6 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par ledit Notaire Anja HOLTZ, en date du 06 mai 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1894 du 14 septembre 2010.

II.- Que le capital social de la société «SILVERSTONE INVEST», pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société «SILVERSTONE INVEST».

V.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société «SILVERSTONE INVEST», qui a interrompu ses activités.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII- Que la liquidation de la société «SILVERSTONE INVEST» est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 950,- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2011 - WIL/2011/1033 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): Mme Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 janvier 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012027918/48.

(120036124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.450.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.368.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012027754/11.

(120036304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

D&K Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 62.615.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 1^{er} décembre 2010 à 15.00 heures

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui es tenu à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2010 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

1. De renouveler le mandat en tant qu'Administrateur de la société, et comme Administrateur-délégué avec signature seul, la société Stimo Consultancy S.à.r.l., ayant son siège social 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

2. De renouveler le mandat en tant qu'Administrateur de la société, la Société Basic Eight S.A. comme Administrateur de la société, ayant son siège social 15 rue Jean Pierre sauvage, L-2514 Luxembourg,

3. De renouveler le mandat en tant qu'Administrateur de la société, et comme Administrateur-délégué avec signature seul, la société Yucalon B.V., ayant son siège social Oude Stationsweg 30, 4611 BZ Bergen op Zoom (Pays-Bas),

4. La démission en tant qu'Administrateur de la société Bateaux Europ S.A., ayant son siège social 14 route d'Arlon, L-8210 Mamer,

5. La démission en tant que Commissaire aux comptes de la société la société Basic Eight S.A., 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

6. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société la société Delphinus S.à.r.l., 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg

7. Et le tout avec effet au 1^{er} décembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2012029795/25.

(120039019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

OLB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.074.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 28 février 2012 que:

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361 a transféré trois cent soixante-huit mille trente-trois (368.033) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OLB Prop Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.057;

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.362 a transféré trois cent quatre-vingt mille six cent trente-neuf (380.639) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OLB Prop Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.055; et

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363 a transféré cinq cent un mille trois cent vingt-huit (501.328) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OLB Prop. Co C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.054,

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

OLB Prop Co. A S.à r.l. 368.033 parts sociales;

OLB Prop Co. B S.à r.l. 380.639 parts sociales; et

OLB Prop Co. C S.à r.l. 501.328 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

OLB INVEST Co. S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2012027707/39.

(120036188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Baffin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.705.200,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.583.

—
Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé avec effet au 12/01/2012, entre:

1. DEUTSCHE INTERNATIONAL FINANCE (IRELAND) LIMITED, ayant son siège social au 5, Harbourmaster Place, International Financial Service Centre, Dublin 1, Republic of Ireland,

Et

2. PRIMEWAY S.A., ayant son siège social au 7, Rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland,

Il en résulte ce qui suit:

La société DEUTSCHE INTERNATIONAL FINANCE (IRELAND) LIMITED, ayant son siège social au 5, Harbourmaster Place, International Financial Service Centre, Dublin 1, Republic of Ireland, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro 176534, cède le 12 janvier 2012 à la société PRIMEWAY S.A., ayant son siège social au 7, Rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro 07199/1974, 17.052 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Baffin (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.583.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029733/23.

(120039232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027755/10.

(120036065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Smyrna Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012027777/12.

(120036001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 1.006.370,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

In the year two thousand and twelve, on the twenty sixth day of the month of January.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of MDC Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 7 December 2007 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 250 on 30 January 2008, having a share capital amounting to nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-134.988. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 4 August 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2531 on 19 October 2011.

The meeting is declared open at 11.00 a.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent FORGET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 18 January 2012.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital by an amount of thirty four thousand eight hundred six South Africa Rand (ZAR 34,806) so as to raise it from its current amount of nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564.-) to an amount of one million six thousand three hundred seventy South Africa Rand (ZAR 1,006,370).

2. To issue, together with a share premium in the aggregate amount of two hundred thirty nine thousand one hundred ninety four South Africa Rand (ZAR 239,194), thirty four thousand eight hundred six (34,806) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) per share.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by some of the current shareholders of the Company (the "Subscribers") and to accept payment in full for such new shares, each time by a contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that out of the nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four (971,564) shares representing the total capital of the Company, a majority of shareholders in number representing at least three-quarters of the share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, the proxies of the shareholders represented, by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of thirty four thousand eight hundred six South Africa Rand (ZAR 34,806) so as to raise it from its current amount of nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564.-) to an amount of one million six thousand three hundred seventy South Africa Rand (ZAR 1,006,370).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue, together with a share premium in the aggregate amount of two hundred thirty nine thousand one hundred ninety four South Africa Rand (ZAR 239,194), thirty four thousand eight hundred six (34,806) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Laurent Forget, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Limited, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL,

by virtue of a proxy given in Guernsey on 20 January 2012,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P, itself represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

by virtue of a proxy given in New-York on 18 January 2012,

(iii) TCP Capital Partners VI L.P., a Delaware limited partnership registered under number 4373059, represented by Trilantic Capital Management L.L.C., its subadvisor with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 20 January 2012,

(iv) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P acting in its turn by Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., its general partner, in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 18 January 2012,

(v) Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P., a Limited Partnership incorporated in the State of Delaware under n° 27-0220367 and having registered address at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 18 January 2012,

(vi) Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP 12310, acting through its general partner TCP Cap VI GP (Europe) L.P. Inc., itself represented by its general partner LBMB Associates IV L.L.C., a limited liability company incorporated in Delaware under company number 4203546 with business address located at c/o Lehman Brothers Holdings Inc, 399 Park Avenue, NY 10022 New-York (U.S.A.),

by virtue of a proxy given in New-York on 25 January 2012,

(vii) RTH Euro Investments II Limited, a Jersey registered Limited Liability Company, incorporated under number 103022, and having its registered address at Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 4HH,

by virtue of a proxy given in Jersey on 20 January 2012,

(viii) Mr Ludovico del Balzo, residing at 23, Pelham Crescent, SW7 2NR London, United Kingdom,

by virtue of a proxy given in London on 23 January 2012

(the "Subscribers").

And of

Mrs Amy Barclay, residing at 17A Chiswick Lane, W4 2LR, London, United Kingdom

by virtue of a proxy given in London on 19 January 2012

Said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed, with payment of a share premium, by contributions in cash (the "Contributions") for the amounts mentioned hereafter:

Subscribers	Number of shares	Nominal value (ZAR)	Share premium (ZAR)	Contribution (ZAR)
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	23,694	23,694	162,832.32	186,526.32
Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P.	508	508	3,492.95	4,000.95
RTH Euro Investments II Limited	204	204	1,398.81	1,602.81
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	9,817	9,817	67,467.75	77,284.75
TCP Capital Partners VI L.P.	131	131	896.33	1,027.33
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	169	169	1,163.99	1,332.99
Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P.	254	254	1,745.63	1,999.63
Mr Ludovico del Balzo	29	29	196.22	225.22
TOTAL	34,806	34,806	239,194	274,000

The Contributions thus represent a contribution in an aggregate amount of two hundred seventy four thousand South Africa Rand (ZAR 274,000).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of two hundred seventy four thousand South Africa Rand (ZAR 274,000) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, after having duly acknowledged the waiver by Mrs Mary Baker, Mrs Amy Barclay, Mrs Sophia Mc Veigh and Mr Oswin Baker of their right to subscribe for the new shares issued by the Company, the Shareholders resolved:

- (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers,
- (ii) to allot the thirty four thousand eight hundred six (34,806) new shares to the Subscribers as stated above, and
- (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Corporate capital (first paragraph). The issued capital of the Company is set at one million six thousand three hundred seventy South Africa Rand (ZAR 1,006,370) divided into one million six thousand three hundred seventy (1,006,370) shares, with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated at 11:30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1,100)

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the board members, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de la société MDC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 le 30 janvier 2008, ayant un capital social de neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971,564,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B-134.988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2531 le 19 octobre 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à FRussange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 18 janvier 2012.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de trente quatre mille huit cent six Rand Sud-Africain (ZAR 34.806) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971.564) à un montant de un million six mille trois cent soixante dix Rand Sud-Africain (ZAR 1.006.370).

2 Émission, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente neuf mille cent quatre vingt quatorze Rand Sud-Africain (ZAR 239.194), de trente quatre mille huit cent six (34.806) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par certains associés actuels de la Société (les "Souscripteurs") et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, chaque fois par un apport en numéraire et constat de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(iii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que sur les neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre (971.564) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société, une majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. La liste de présence signée par les associés présents à l'assemblée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur restera annexée au présent acte.

Après délibération, les Associés ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente quatre mille huit cent six Rand Sud-Africain (ZAR 34.806) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971.564) à un montant de un million six mille trois cent soixante dix Rand Sud-Africain (ZAR 1.006.370).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente neuf mille cent quatre vingt quatorze Rand Sud-Africain (ZAR 239.194), trente quatre mille huit cent six (34.806) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés décidant l'augmentation de capital proposée.

Souscription – Libération

Ensuite, a comparu Monsieur Laurent Forget, susmentionné, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. agissant à son tour par son gérant Trilantic Capital Partners Management Limited, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50118, ayant son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL,

en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 20 janvier 2012,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., un limited partnership du Delaware, enregistré sous le numéro 4517547, agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant lui-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., ayant ses bureaux au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

en vertu d'une procuration donnée à New York le 18 janvier 2012,

(iii) TCP Capital Partners VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro 4373059, représenté par Trilantic Capital Management L.L.C. ayant ses bureaux c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 20 janvier 2012,

(iv) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro LP 4379609, agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) ayant ses bureaux c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 18 janvier 2012,

(v) Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro 27-0220367 et ayant son siège social 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901., agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) ayant ses bureaux c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 18 janvier 2012,

(vi) Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P., un limited partnership de droit anglais, immatriculé sous le numéro LP 12310, agissant par son gérant TCP Cap VI GP (Guernsey) LP agissant à son tour par son gérant LBMB Associates IV L.L.C., une société constituée à Delaware sous le numéro 4203546, ayant ses bureaux c/o Lehman Brothers Holdings Inc. 399 Park Avenue, NY 10022 New-York (U.S.A.),

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 25 janvier 2012

(vii) RTH Euro Investments II Limited, une Limited Liability Company de Jersey, immatriculée sous le numéro 103022, and ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 4HH, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 20 janvier 2012, (viii) Monsieur Ludovico del Balzo, demeurant 23, Pelham Crescent, SW7 2NR Londres, Royaume Uni,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 23 janvier 2012, (les "Souscripteurs").

Et de

Madame Amy Barclay, demeurant 17A Chiswick Lane, W4 2LR, Londres, Royaume-Uni,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 19 janvier 2012.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs le nombre de parts sociales mentionné ci-après et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites, avec paiement d'une prime d'émission, par des apports en numéraire (les "Apports"), dans les montants indiqués ci-après:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (ZAR)	Prime d'émission (ZAR)	Apport (ZAR)
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	23.694	23.694	162.832,32	186.526,32
Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P.	508	508	3.492,95	4.000,95
RTH Euro Investments II Limited	204	204	1.398,81	1.602,81
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	9.817	9.817	67.467,75	77.284,75
TCP Capital Partners VI L.P.	131	131	896,33	1.027,33
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	169	169	1.163,99	1.332,99
Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P.	254	254	1.745,63	1.999,63
Mr Ludovico del Balzo	29	29	196,22	225,22
TOTAL	34.806	34.806	239.194,00	274.000,00

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de deux cent soixante quatorze mille Rand Sud-Africain (ZAR 274.000).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de deux cent soixante quatorze mille Rand Sud-Africain (ZAR 274.000) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, après avoir dûment constaté la renonciation de Madame Mary Baker, Madame Amy Barclay, Madame Sophia Mc Veigh, et de Monsieur Oswin Baker à leurs droits de souscrire les nouvelles parts sociales émises par la Société, les Associés ont décidé:

- (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Souscripteurs,
- (ii) d'allouer les trente quatre mille huit cent six (34.806) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus et
- (iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social (premier paragraphe). Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six mille trois cent soixante dix Rand Sud-Africain (ZAR 1.006.370) divisé en un million six mille trois cent soixante dix (1.006.370) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) chacune, toutes étant intégralement libérées."

Plus rien n'étant fixé à l'agenda, la séance est levée à 11: 30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital susmentionnée sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5023. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027088/292.

(120035133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Face'Baar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 49, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 149.055.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé en date du 2 octobre 2011 que:

Le capital de la société "FACE'BAAR SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Madame GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO Andreia Sofia, née le 28/07/1983 à Benavente (Portugal), demeurant à L-8009 STRASSEN, 15, Route d'Arlon - 100 parts

Total des parts: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 02/10/2011 la démission:

- * de Monsieur GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO Pedro Miguel, né le 20/02/1988 à Benavente (Portugal), demeurant à L-4640 DIFFERDANGE, 21 Avenue d'Obercorn, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2012.

ABC COMPTABILITE SARL

Référence de publication: 2012027895/21.

(120036136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012027854/10.

(120036193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

SCP Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.462.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 28 février 2012 que;

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361 a transféré six cent trente et un mille cent onze (631,111) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à SCP Prop Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.438; et

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363 a transféré six cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (618,889) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à SCP Prop Co. C. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.589.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

SCP Prop Co. A S.à r.l. 631,111 parts sociales; et

SCP Prop Co. S.à r.l. 618,889 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

SCP Invest Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012027762/30.

(120035787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Aluber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.215.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 octobre 2011, il est décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 6 ans:

- Corient Management Ltd., Administrateur de catégorie A
- Lannage S.A., Administrateur de catégorie B
- Valon S.A., Administrateur de catégorie B

Leur mandat débute à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Lors à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 octobre 2011, il est également décidé de renouveler le mandat d'Audit Trust S.A., Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans. Son mandat débute à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 08 MAR. 2012.

Pour: Aluber S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012029696/24.

(120039303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Caesar Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.152.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Axa Reim SGR S.p.A. a company governed by the laws of Italy, with registered address at Corso di Porta Romana n. 68, 20122 Milan, registered with Milan company's register under number 04900020969 and enrolled under number 216 of the asset management company's register kept by the Bank of Italy pursuant to Article 35 of Legislative Decree, February 24, 1998 n. 58, acting on behalf of "Caesar Fund", an Italian closed-ended, real estate, investment fund, reserved to qualified investors, (hereinafter the "Fund") duly represented by Mr. Sébastien Gaddini, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 February 2012 in Milan (Italy),

The proxy is initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary. Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in Luxembourg or outside Luxembourg, including the acquisition by

purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and/or assets of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans, finance or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period, save as for those cases of dissolution and liquidation.

Art. 4. The Company will assume the name of “Caesar Luxco S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without designation of a nominal value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the remaining share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers up to a maximum number of four (4) managers, who need not to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers or by the signature of any representative duly authorised by the sole manager or by two (2) managers jointly, as the case may be, within the limits of such authorization.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers; in case of chairman’s absence, the meeting of the board of managers shall be presided by another manager duly appointed at the beginning of the meeting by vote of the majority of the managers attending such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conferencecall, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers in charge is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, present or represented at such meeting. Whether an even number of managers should be intervening in relation to the voting of one or more resolutions then, in case of equality of votes between same managers, the chairman's vote shall prevail.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or by one of the other managers attending the meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one of the managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company nor of the board of managers.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder – Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of, dissolution, or liquidation of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

G. Auditing

Art. 24. The auditing of the Company is entrusted to an auditor or auditors when this is mandatory by law or when the shareholders consider it advisable. The auditor or auditors are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and fixes their remuneration.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) Company's shares have been entirely subscribed by the Fund, pre-named.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be thousand six hundred euros.

General meeting of shareholders

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jean Louis Camuzat, manager, born on 1 September 1963 in Fontenay-aux-Roses (92), France, residing at 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

- Mrs. Sylvie Reisen, manager, born on 1 November 1965 in Steinfort (Luxembourg), residing at 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

- Mr. Christophe Facomprez, manager, born on 15 May 1963 in Mantes-La-Jolie, France, residing professionally at Axa Real Estate Investment Managers France, Coeur Défense –Tour B, 100, Esplanade de Général de Gaulle, F-92932, Paris, France.

- Mr. Guillaume Spinner, manager, born on 20 December 1973 in Clamart, France, residing professionally at at Axa Real Estate Investment Managers France, Coeur Défense –Tour B, 100, Esplanade de Général de Gaulle, F-92932, Paris, France.

3. The address of the Company's registered office is set at 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Axa Reim SGR S.p.A une société constituée selon la loi italienne, avec siège social à Corso di Porta Romana n. 68, 20122 Milan, enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan sous le numéro 04900020969 et inscrite sous le numéro 216 du registre des sociétés de gestion d'actifs tenu par la Bank of Italy en conformité avec l'article 35 du décret-loi du 24 février 1998 n° 58, agissant au nom et pour le compte de "Caesar Fund", un fonds d'investissements immobiliers fermé réservé à des investisseurs qualifiés (ci-après le «Fonds»),

ici représentée par Mr Sébastien Gaddini, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 février 2012 à Milan (Italie).

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, y compris l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et/ou actifs de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, financer ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée, hormis les cas de dissolution et de liquidation.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Caesar Luxco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne cause pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants au maximum de quatre (4), qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé par le gérant unique ou par deux (2) gérants agissant conjointement, le cas échéant, dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance sera présidé par un autre gérant dûment désigné au début de la réunion par un vote à la majorité des gérants présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants en fonction sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si un nombre égal de gérants intervient dans le vote d'une ou plusieurs résolutions, en cas d'égalité de votes entre ces mêmes gérants la voix du président l'emporte. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par un des autres gérants participant au vote. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un des gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartienne. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Audit

Art. 24. L'audit de la Société est confié à un ou plusieurs auditeurs dans la mesure où cela est requis par la loi ou lorsque les associés l'estiment utile. Le ou les auditeurs sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat et fixe leur rémunération.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être distribués lors du premier exercice social.

Souscription et libération

Les douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par le Fonds précité. Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille six cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à quatre (4).
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Jean Louis Camuzat, gérant, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (92), France, résidant professionnellement au 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.
 - Mrs. Sylvie Reisen, gérante, née le 1^{er} novembre 1965 à Steinfort (Luxembourg), résidant professionnellement au 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.
 - Mr. Christophe Facomprez, gérant né le 15 mai 1963 à Mantes-La-Jolie, France, résidant professionnellement à Axa Real Estate Investment Managers France, Coeur Défense –Tour B, 100, Esplanade de Général de Gaulle, F-92932, Paris, France.

- Mr. Guillaume Spinner, gérant, né le 20 décembre 1973 à Clamart, France, résidant professionnellement à Axa Real Estate Investement Managers France, Coeur Défense –Tour B, 100, Esplanade de Général de Gaulle, F-92932, Paris, France.

3. Le siège social de la Société est établi au 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GADDINI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 février 2012. Relation: LAC/2012/9355. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012026883/367.

(120035504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

The Clover, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012027806/14.

(120036063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012027940/11.

(120036866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

VO Consulting Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012027840/14.

(120036040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Binoculus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 31.043.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2012 a transféré avec effet immédiat le siège social de la Société du 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2012 a pris note des démissions de Mesdames Caterina SCOTTI, Eliane IRTHUM et Sylvie THEISEN de leurs fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, Président;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2012 a pris note de la démission de Madame Sylvie THEISEN de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la société.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2012 a pris note de la démission de D.S. CORPORATION S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, RCS Luxembourg n° B139890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pour BINOCULUS S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012029753/30.

(120038859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Ohio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.620.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Ohio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028221/31.

(120036953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.664.

—
Rectifie et remplace le dépôt L120001602

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027926/10.

(120036727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Appollo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.492.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société APPOLLO PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: APPOLLO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029602/18.

(120038337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.243.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027930/10.

(120036449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.229.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027932/10.

(120036381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012027962/14.

(120036869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.882.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2012, LAC/2012/9836, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INDICAN HOLDING S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 48882, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste ESCH, constituée par acte de Me Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 6 du 5 janvier 1995.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029296/20.

(120038226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Celgene Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012027993/11.

(120036394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ESD Financière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.077.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028050/10.

(120036891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

International Spare Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012028128/14.

(120036375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.592,01.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 62.492.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 5 mars 2012, le capital social de ACCOFIN, Société Fiduciaire se compose désormais comme suit:

- 247 parts sociales sont détenues par FHG, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, N° RCS Luxembourg B 97.245;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Laurent HEILIGER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Henri GRISIUS, expert-comptable, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pour ACCOFIN, Société Fiduciaire

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012029701/21.

(120039085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 89.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031060/9.

(120040581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.
